

Thème	Territoire	Fiche-bonne pratique	
Eau	Commune de Fossé, bassin de la Cisse	Référence : 41_E_01	Date : Février 2012

Aménagement de rivière sur la Cisse au moulin d'Arrivay (41)



Source photo : syndicat de la Cisse moyenne



le Grenelle
Environnement

Historique/Contexte	<p>L'État français a promulgué la loi sur l'eau et les milieux aquatiques le 31 décembre 2006, loi venue remplacer la loi sur l'eau de 1992 . Elle entend mettre à disposition des outils réglementaires pour atteindre les objectifs de bon état écologique des masses d'eau fixés par la directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE) du 22 décembre 2000.</p> <p>En 2009, aucun des cours d'eau que compte le Bassin de la Cisse n'est en situation conforme aux critères de bon état écologique selon l'état des lieux.</p> <p>La multiplication des ouvrages hydrauliques (72 seuils, vannage et autres petits aménagements de retenue d'eau) et l'abandon de l'activité meunière ont des impacts importants sur le fonctionnement naturel des cours d'eau et peuvent engendrer des dysfonctionnements sur l'ensemble de l'écosystème aquatique</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) L'ouvrage de retenue du moulin d'Arrivay constituait un obstacle important à la circulation piscicole et sédimentaire (effet « retenue » ressenti sur 700m en amont) 2) Le bief amont présentait un envasement important, une eutrophisation estivale marquée et une diversité des écoulements très faible 3) La surélévation du bief par rapport à l'ancien tracé de la Cisse et « l'effet retenue » de l'ouvrage provoquaient une érosion importante des berges 4) Le marais latéral à la Cisse constitue l'ancien passage de la rivière. Son alimentation en eau est primordiale pour sa préservation
Calendrier	<p>Novembre 2010 : arasement partiel de l'ouvrage de retenue Avril 2011 : renaturation</p>
Territoire	Commune de Fossé, bassin de la Cisse
Maître d'ouvrage	Syndicat de la Cisse moyenne
Maître d'œuvre	Pays Beauce Val de Loire
Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1) Permettre le passage piscicole (anguille) et sédimentaire au droit de l'ouvrage 2) Renaturer le bief amont grâce à un « re-méandrage » adapté à l'arasement de l'ouvrage de retenue 3) Réduire la sensibilité des berges à l'érosion sur la partie amont 4) Maintenir une alimentation régulée du marais en hiver
Travaux	<ol style="list-style-type: none"> 1) Passage d'eau élargi de 1 à 4 mètres et création d'une échancrure dans le radier permettant le passage du débit biologique de 50litres/s 2) Création de 11 banquettes végétalisées (500m³ de matériaux terreux et 400 tonnes de blocs). La végétalisation respecte la diversité biologique d'un bord de cours d'eau naturel

le Grenelle Environnement

	3) Création d'un déversoir pour délester la pression de l'eau en hiver afin de réduire les forces érosives. Les banquettes ont été renforcées en blocs calcaire et en arbres alluviaux
Difficultés	Pas de difficultés insurmontables sur ce projet. La négociation avec l'association de défense des moulins du Loir et Cher a abouti à la modification du droit d'eau permettant de mettre en place une retenue temporaire (3jours par an)
Sensibilisation	Visites pédagogiques organisées avec le pays Beauce Val de Loire (avec livret – guide de visite à l'appui) : -7 visites de groupes -présentation du site à la fête du Moulin (mai)
Coût de l'opération	Études et travaux : 60 000€ HT
Financeurs	-Agence de l'eau Loire-Bretagne : 50% -Région Centre : 30% -Fédération de pêche 41 : 10% -Syndicat Cisse Moyenne : 10%
Dispositif-cadre	Contrat de bassin de la Cisse et de ses affluents signé le 11 juillet 2006
Finalités du développement durable	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
Évaluation	La Fédération de pêche a fait partie du comité de pilotage et de suivi de l'opération (au même titre que la DDT41 et l'ONEMA 41). Une convention de rétrocession (5ans) du droit de pêche (commune vers fédération de pêche) a été signée avec la commune de Fossé permettant d'inscrire l'ensemble du tronçon en parcours de pêche. Les éléments d'évaluation morpho dynamique seront disponibles après 1 année complète (mai – juin 2012). Une pêche électrique a été réalisée en novembre 2011 par la fédération de pêche 41. Les résultats ne sont pas encore disponibles.
Singularité	-Végétalisation des banquettes dans le cadre d'un chantier pédagogique avec le lycée agricole d'Areines (41)
Contacts	Ludovic Cognard, Ingénieur Territorial Pays Beauce Val de Loire - Contrat de Bassin de la Cisse 02 54 33 12 01
Rédacteur	Correspondant Aménagement Durable pour l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher - Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 50